Plusieurs arrestations pour apologie d’actes terroristes

10/01/2015 à 17h45

Loin des témoignages de solidarité envers les victimes, des individus ont été interpelés dans plusieurs villes de France pour avoir fait l’apologie des massacres perpétrés par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly. Prononcés face aux policiers ou sur Internet, ces propos sont passibles de 7 ans de prison..



L’apologie du terrorisme peut mener en prison, et **des internautes commencent à en faire les frais.** Dès mercredi soir, quelques heures après l’attentat sanglant de Charlie Hebdo, la police nationale rappelait que les contenus ou comportements illicites pouvaient être signalés.

L’attentat contre Charlie Hebdo et la mort de 17 personnes depuis mercredi ont engendré un vent de solidarité exceptionnel avec les victimes. Mais si le hashtag #JeSuisCharlie est l’un des populaires de Twitter, il s’est aussi vu détourner sur les réseaux sociaux, dans des messages

d’apologie du terrorisme. Certains internautes n’ont pas hésité à rendre hommage aux attentats commis par les frères Kouachi et à Amedy Coulibaly, en remplaçant Charlie par leurs noms dans le hashtag.

La justice n’a pas tardé à réagir à ces propos, prononcés sur Internet mais aussi dans la rue, face à des policiers. Plusieurs personnes ont été interpellées. Mercredi soir à Saint-Priest, un homme de 20 ans s’est présenté au commissariat en criant : “Vive les assassins de la police” en riant. Le lendemain à Lyon, un homme de 28 ans qui tentait de récupérer sa voiture placée à la fourrière a crié à la BAC

> *“Allah Akbar, déjà deux morts chez vous, allez vous faire enculer fils de pute, c’est bien fait pour vous”.*

Le même jour, un homme de 35 ans résidant à Vénissieux a crié, en voyant passer une équipe du groupe local de sécurité : “Cela ne vous suffit pas ce qui s’est passé ce matin à Paris ?”, ajoutant **“ici on est chez nous”.** Il faisait référence au meurtre d’une policière, jeudi matin à Montrouge, attribué plus tard par la police à Amedy Coulibaly. Tous trois sont convoqués en mai devant un officier de police judiciaire.

Un lycéen a également été jugé vendredi par le tribunal correctionnel de Carpentras pour des faits similaires, et condamné à un an de prison avec sursis et 210 heures de travaux d’intérêt général. Selon La Provence, le jeune homme de 19 ans a été pris à partie durant la minute de silence observée jeudi dans son lycée. Il a reconnu plus tard avoir salué sur un réseau social le massacre commis à Charlie Hebdo. A Strasbourg, un homme de 30 ans doit être jugé lundi pour avoir posté sur Facebook une photo montrant une kalachnikov et des mots de réjouissance. Il a assuré ne pas être le créateur de la photo mais n’a pas expliqué les raisons de cette publication, selon Les Dernières nouvelles d’Alsace. Il risque pourtant jusqu’à sept ans de prison….

Source

Merci à **Padamalgam & Fopastigmatizé**